

# Le point d'ancre

VOLUME 16 / NO 1 / JUIN 2013

## SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE 2012-2017



Photo : Alain Gamelin

Le 10 juin dernier, le Syndicat et la Direction de l'UQTR ont procédé à la signature de la nouvelle convention collective (2012-2017).

On reconnaît sur la photo de gauche à droite :

Assis : Gilles Charland, vice-recteur intérimaire aux ressources humaines, Nadia Ghazzali, rectrice, Pierre Ballargeon, président du Syndicat et Alain Chalifour, vice-président aux relations de travail.

Debout : Cléo Marchand, vice-recteur intérimaire à l'administration et aux finances, Éric Hamelin, directeur du service du personnel, Sylvain Beaudry, trésorier du Syndicat, Sylvain Gagnon, directeur du service des relations de travail, Yvan Leroux, vice-président aux affaires syndicales, Sylvain Delisle, vice-recteur aux études et à la formation et Lucie Guillemette, vice-rectrice intérimaire à la recherche et au développement.

Nous publions dans le présent bulletin un sommaire du contenu de la nouvelle convention.

# UNE ANNÉE MOUVEMENTÉE...

*Pierre Baillargeon*

Professeur au Département de  
psychoéducation  
Président  
SPPUQTR



Le secrétariat syndical ferme durant la période estivale du 24 juin au 19 août. Cette dernière année qui se termine par une note positive, par la signature d'une nouvelle convention collective, aura toutefois été plus que mouvementée.

## Le Sommet sur l'enseignement supérieur

Le Sommet sur l'enseignement supérieur et les différents chantiers qui en ont émergé ont passablement occupé les officiers du Syndicat. Le SPPUQTR a participé à plusieurs rencontres thématiques du Sommet et a largement contribué à la recherche et à la rédaction des avis et des mémoires déposés par la Fédération québécoise des professeurs et des professeurs d'université (FQPPU). L'exercice n'est pas encore terminé car les responsables des cinq chantiers (loicadre des universités; conseil national des universités; formule de financement des universités; formation collégiale; aide financière aux étudiants) poursuivent leur travail durant la période estivale avant de faire rapport au ministre Duchesne.

## Nouvelle convention

La récente négociation pour le renouvellement de la convention collective a été exemplaire. La préparation des négociations, qui s'est échelonnée sur une année, a permis de consulter, par des groupes de discussions et des sondages, les professeurs sur leurs besoins et leurs attentes. La négociation a débuté formellement le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et on a procédé à la signature de la nouvelle convention le 10 juin. Les professeurs de l'UQTR profiteront de cette nouvelle convention qui apporte des nouveautés importantes sur plusieurs aspects touchant la conciliation travail-famille et les volets académiques des tâches professorales. Les augmentations de salaire ne répondent pas aux attentes et ne reflètent pas surtout le travail accompli par les professeurs, mais dans les circonstances, il était difficile de faire mieux. Ce n'est que partie remise puisqu'il est prévu de reprendre les négociations sur les salaires et sur le nombre de postes de professeur en 2016. Je voudrais sincèrement remercier nos deux négociateurs syndicaux, Alain Chalifour, vice-président aux relations de travail (VPRT) et Yvan Leroux, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)

qui ont consacré énormément de temps à la consultation des professeurs, à la rédaction des textes, à la négociation comme tel et aux services après-vente auprès des membres. Ils peuvent être fiers du travail accompli. Si le VPRT est un vieux routier de la négociation, depuis au moins 2004, il faut souligner que pour le VPAS, il s'agissait d'une première et il s'en est très bien tiré.

## Le régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Je siège au comité de négociation du cartel intersyndical des régimes de retraites et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) depuis presque une année. Le Syndicat a toujours été très présent et très actif dans le développement du régime de retraite de l'UQ (RRUQ) qui a longtemps été présidé par un professeur de l'UQTR.

Comme la plupart des régimes de retraite à prestation déterminée, le RRUQ se retrouve dans des eaux troubles depuis la crise financière de l'année 2008. Le comité exécutif du RRUQ a d'ailleurs formé un comité de travail sur le financement et la pérennité du régime qui doit déposer son rapport dans les prochaines jours.

Il y aura des décisions difficiles à prendre. Il s'agit d'un dossier majeur, les professeurs versent chaque année plus de 10 000 \$ en moyenne dans leur régime de retraite, et il faudra s'assurer, après avoir consulté nos membres, de prendre les bonnes décisions.

## La crise de gestion à l'UQTR

Le Syndicat des professeurs et des professeurs de l'UQTR a toujours eu la réputation d'être très critique sur les décisions prises par les administrateurs et les gestionnaires. Le but du Syndicat est avant tout de défendre ses membres, mais il doit aussi être proactif pour ce qui est de l'avenir de notre université.

Considérant cette réputation, certains, dont plusieurs professeurs, ont trouvé leur syndicat timide dans la situation de crise qui prévaut à la direction et au conseil d'administration de l'Université depuis plusieurs mois. Comment expliquer, comment justifier ce silence?

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le Syndicat n'a eu qu'un but, par respect pour ses membres, celui de négocier la meilleure convention collective possible, sans nécessairement se retrouver dans la rue comme en 2008.

Cet objectif était difficilement conciliable avec la nécessité d'intervenir dans la guerre d'égos menée entre les membres de la direction et certains administrateurs.

Le travail syndical livré, nous pouvons maintenant, plus librement, nous préoccuper de la gestion et du développement de l'UQTR.

Le 25 avril dernier, à la suite d'une recommandation de l'Assemblée générale des membres, le comité exécutif organisait une rencontre entre Mme Ghazzali, quelques membres de son équipe de direction et les professeurs afin de discuter franchement de la situation.

La rencontre fut très cordiale et la Rectrice a reconnu d'emblée les reproches qui lui appartenaient : manque d'expérience en gestion, méconnaissance de la culture uqutérienne, manque de consultation sur la reconfiguration administrative, etc. Les professeurs ont manifesté leurs inquiétudes et ont soulevé de bonnes questions. Cette rencontre a été salutaire pour tous.

Le Syndicat s'est publiquement prononcé favorablement au rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton sur le diagnostic organisationnel qui recommande formellement de maintenir Mme Ghazzali

en poste tout en lui conseillant de corriger certaines lacunes soulevées. Ce même rapport rappelle aussi que la Rectrice n'a pas obtenu l'appui qu'elle était en droit de recevoir de la part des cadres supérieurs et de certains cadres intermédiaires en poste lors de son arrivée.

Maintenant que le plan d'actions exigé par les administrateurs de l'UQTR a été adopté par le conseil d'administration (11 juin), que la reconfiguration administrative a été entérinée (21 mai) et que les postes de cadres supérieurs et de doyens ont été affichés et, pour certains pourvus, il faut maintenant se préoccuper de l'avenir de l'UQTR. N'avons-nous pas tous perdu beaucoup trop de temps à gérer des querelles intestines et des batailles d'égo?

Bon été à tous et à toutes et au plaisir de vous rencontrer à la rentrée lors des nombreuses activités syndicales.

## MICHEL POISSON RÉCIPiendaIRE DU PRIX D'ENGAGEMENT SYNDICAL

Le 14 juin dernier, le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR dévoilait le nom du troisième récipiendaire de son Prix d'engagement syndical implanté en 2010.

Le prix a été attribué au professeur retraité du Département d'études en loisir, culture et tourisme, M. Michel Poisson.

Le professeur Poisson a été embauché à l'UQTR en 1969 et a pris sa retraite en 1997. Quelques années après son embauche, il devient secrétaire du Syndicat au moment de la première grève. Pendant sa carrière de 28 ans à l'UQTR (1969-1997), M. Poisson a été :

1974-1975	Secrétaire du SPPUQTR
1981-1983	Vice-président aux griefs du SPPUQTR
1982-1986	Membre de la commission des études
1985-1989	Vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR
1988-1989	Vice-président aux affaires syndicales du SPPUQTR
1992-1994	Vice-président aux affaires syndicales du SPPUQTR
1991-1995	Directeur du Département des arts
1994-1997	Président du SPPUQTR

Le prix d'engagement syndical du SPPUQTR est accompagné d'une bourse de 1 000 \$ et le récipiendaire voit attribuer son nom à l'une des bourses d'études offertes par le Syndicat aux étudiants de l'UQTR.

Pour le président du SPPUQTR, le professeur Pierre Baillargeon, l'implication syndicale fait partie de la vie universitaire et il est important de le reconnaître concrètement : « M. Poisson est un bel exemple de professeur qui a su concilier son travail d'enseignant, de chercheur et de responsable pédagogique, tout en travaillant à l'amélioration des conditions de travail et de vie de ses collègues ».



Photo : Alain Garnellin

Le président du Syndicat (à droite) remettant le Prix d'engagement syndical au professeur retraité Michel Poisson.

# DISCOURS DE M. POISSON

Mesdames et Messieurs, confrères, collègues toutes et tous syndiqués,

Après quinze ans d'expérience à la retraite, au moment de m'engager à mettre un terme à mon implication en tant que bénévole, ce prix d'engagement syndical me replonge dans l'évocation de trente années de service passées au Centre d'études universitaires et à l'UQTR : votre geste ne peut que me toucher profondément.

Ces années d'enseignement ont passé si rapidement que l'échéance de la retraite m'est apparu subitement, sans que je m'y sois vraiment préparé: cette année-là, en 1997, nous étions en négociations... ! Par ailleurs et heureusement, mon épouse m'avait précédé d'une saison dans ce nouveau mode de vie que favorise la retraite, ce qui me permit de survivre au changement.

Trifluvien d'origine, étudiant à l'Université Laval, je suivais assez distraitement l'évolution du Centre d'études universitaires lors de mes passages à Trois-Rivières jusqu'à ce qu'on m'offre un, puis deux cours à y assumer. C'est ainsi que je m'y retrouvai avec une tâche pleine en 1967, plongé dans cet environnement aussi bourdonnant de projets que pauvre en ressources. À ce moment, la rumeur entretenait l'attente du projet de l'Université du Québec avec succursale trifluvienne.

De conditions de travail effectuées dans une ambiance de débrouillardise improvisée et débonnaire vécue au Centre d'études universitaires, le passage à un encadrement universitaire s'est effectué graduellement en exploitant encore une dose de débrouillardise alors que l'improvisation s'estompait devant la rigueur de la planification et la vigueur de la tradition. L'équipe dont je faisais partie a pu faire « sa place » et elle a dû évoluer au rythme de l'ensemble pour s'insérer dans une évolution constante : le changement était la règle!

Très tôt, au début des activités de l'U.Q.T.R., la vie syndicale s'est engagée dans un contexte de militantisme fervent, nourri d'abord des expériences variées vécues dans les divers milieux d'enseignement d'où provenaient les collègues, militantisme alimenté, ensuite, par le choc des confrontations « culturelles » devant la diversité des traditions antérieurement adoptées ou subies!

L'imbrication des expériences et des talents cimentée par l'énergie des membres du comité exécutif, lors de la première négociation de 1974, a déclenché l'implication des collègues encadrés par un conseil syndical animateur des moyens de pression, jusqu'à la signature de notre première convention collective vraiment négociée. Ces dernières considérations sur la dynamique d'une action syndicale ont sans doute constitué, pour vous toutes et tous, une très flagrante évidence, mais, pour votre serviteur, tout ça c'était du chinois mandarin. Ce que j'ai pu en apprendre et en retenir, ce sont les membres actifs et les chefs qui me l'ont enseigné, « sur le tas », au fil des années... Vous admettez alors que, pour moi, suivre maintenant de si près, dans l'attribution de ce prix d'engagement syndical, le président Paul Gagné (qui m'avait accepté comme secrétaire, en 1974, -pour me déniaiser-, ça tenait de « l'erreur sur la personne » !

Cela dit, je ne peux que vous exprimer mes remerciements les plus sincères pour l'honneur que vous me faites par l'attribution de ce prix d'engagement syndical dans lequel je crois reconnaître le prolongement et l'inspiration de la vie syndicale de mes années actives.

Merci et puissent tous vos projets se réaliser!

**PRENEZ NOTE QUE LE SECRÉTARIAT  
DU SYNDICAT SERA FERMÉ DU  
LUNDI 24 JUIN AU VENDREDI 16 AOÛT**

# SOMMAIRE DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

## Durée de la convention collective

- Juin 2013 à juin 2016 pour les clauses salariales et le nombre de postes de professeur.
- Juin 2013 à juin 2017 pour l'ensemble de la convention.

## Clauses salariales

- 1,75 % d'augmentation le 1<sup>er</sup> avril 2013.
- 2,00 % d'augmentation le 1<sup>er</sup> avril 2014.
- Avancement d'un échelon supplémentaire pour tous le 1<sup>er</sup> juin 2014.
- Un maximum de 1 % d'augmentation applicable le 31 mars 2015 conditionnel à l'inflation (politique gouvernementale).
- PSG (Politique salariale gouvernementale) qui sera négocié par les syndicats de la fonction publique pour les employés du gouvernement applicable au 1<sup>er</sup> avril 2015.
- Ajout de deux échelons supplémentaires à la catégorie 4.
- Ajout de deux échelons supplémentaires à la

catégorie 3.

- Bonification de 9 % du salaire à l'embauche de la catégorie 1.
- Augmentation de la rémunération des cours en appoint de 5 400 \$ à 5 600 \$ pour la durée de la convention collective.

## Dégagements d'enseignement

- Clause ascenseur d'un dégageant pour huit postes de professeur comptabilisés au plancher d'emploi pour les dégageants de recherche hors des centres ou instituts de recherche.
- Attribution d'un dégageant de recherche pour les détenteurs d'une subvention pour nouveaux chercheurs du FRQNT ou du FRQSC à même ces dégageants.
- Statu quo sur le nombre de dégageants, actuellement de 6, par centre ou institut de recherche. Par ailleurs, une lettre d'entente annexée à la prochaine convention oblige les parties à négocier ces dégageants pour les centres et les instituts d'ici le prochain concours d'attribution des dégageants pour la recherche au printemps 2014. Les dégageants pour les centres et instituts ne sont pas inclus dans le nombre déterminé par la clause ascenseur.
- Élargissement à l'ensemble des professeurs réguliers de l'attribution d'un fonds de démarrage de 10 000 \$ à l'obtention d'un premier doctorat de troisième cycle.
- Transfert du fonds de recherche clinique dans un volet du FIR à la hauteur de 50 000 \$.
- Indexation de 5 \$ par année, pour la durée de la convention collective et cela à partir du 1<sup>er</sup> juin 2013, du taux actuel de 125 \$ l'heure pour des activités de formation dans le cadre de service à la collectivité.
- Possibilité d'acheter trois dégageants pour les détenteurs d'une commandite de recherche ou d'une subvention provenant d'un organisme subventionnaire reconnu et qui permet un tel achat de dégageant d'enseignement.



Photo : Alain Gamelin

## Les membres du comité de négociation :

Assis : Eric Hamelin, directeur du service du personnel, Cléo Marchand, vice-recteur intérimaire à l'administration et aux finances, Yvan Leroux, vice-président aux affaires syndicales.

Debout : Sylvain Gagnon, directeur du service des relations de travail et Alain Chalifour, vice-président aux relations de travail.

## Clauses académiques

- Abolition de l'évaluation statutaire aux six (6) ans

pour les professeurs permanents. Introduction d'une mise à jour annuelle des tâches au formulaire de répartition.

- Reconnaissance du tutorat dans la tâche d'enseignement (1/10 d'un cours de trois crédits par étudiant).
- Limitation à un cours en appoint par session pour un maximum de deux sessions par année académique.
- Reconnaissance des heures de laboratoire dans les cours dits de laboratoire.
- Incorporation du maintien des compétences professionnelles dans la tâche d'enseignement.

### Direction pédagogique

- Possibilité d'un troisième mandat à la direction d'un département ou d'une section.
- Création du poste d'adjoint au directeur, sur un site hors-campus, pour les départements offrant des programmes hors campus où résident (lieu de travail) des professeurs de ces départements.
- Attribution d'un dégage­ment pour cette direction pédagogique.
- Ajout d'un dégage­ment supplémentaire pour les directions de département comptant 30 professeurs et plus.
- Attribution de deux dégage­ments par année pour les directions de programmes de cycles supérieurs comptant une moyenne de 150 étudiants inscrits l'année précédente.
- Attribution des dégage­ments pour les directeurs de comité de programme en fonction du nombre d'étudiant, étudiante équivalent temps plein (EEETP) :
  - 3 dégage­ments pour 400 EEETP et plus;
  - 2 dégage­ments entre 95 et 399 étudiants EEETP;
  - 1 dégage­ment jusqu'à 94 EEETP.
- Augmentation de 5 % des primes moyennes pour les directions pédagogiques.

### Régime de perfectionnement et sabbatique

- Possibilité de demander un perfectionnement de quatre mois (une session).
- Bonification du budget de perfectionnement qui passe de 35 000 \$ à 80 000 \$ par année.

### Postes de professeur

- Maintien de la formule actuelle pour le calcul du plancher d'emploi (prévisions : 415 postes au 1<sup>er</sup> septembre 2013, 431 postes au 1<sup>er</sup> septembre 2014).



- Limiter à 30 postes le nombre de professeurs cliniciens et obligation d'offrir une activité d'enseignement en clinique.
- Précisions sur la participation à des organismes de l'université pendant une sabbatique ou un congé de perfectionnement.

### Divers

- Création d'un congé de compassion partiel ou à demi-temps, cela pour une période maximale de deux ans;
- Au retour d'un congé parental, possibilité d'obtention d'un dégage­ment d'enseignement par année jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de deux ans.



Photo : Alain Gamelin

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai dernier, les professeurs ont entériné l'entente de principe à 92 % (186 professeurs se sont prononcés) et ils ont mandaté le comité de négociation pour la rédaction des textes finaux de la convention collective.

# À LA MÉMOIRE DU PROFESSEUR RETRAITÉ CHRISTIAN DEMERS

**Louis Marchildon**  
**Professeur**  
**Département de chimie et de physique**

Le décès de Christian Demers, survenu le 14 avril dernier, a touché tous ceux qui ont connu les premières années de l'UQTR. Doyen fondateur des études de premier cycle, M. Demers a été l'artisan de la plupart des programmes initiaux de l'institution. Mais le nom de « pionnier de l'UQTR » lui sied à plus d'un titre. Bras droit de Gilles Boulet au Centre des études universitaires de Trois-Rivières, il avait été engagé avant même les débuts du CEU. En effet, lorsque l'Université Laval, dès 1956, commença d'offrir à Trois-Rivières certains cours universitaires du programme de sciences, Christian Demers devenait le premier professeur.

Créée dans le sillon de la Révolution tranquille, l'Université du Québec ne voyait à l'origine, dans les obstacles et les difficultés qu'elle pouvait rencontrer, que des défis à relever. Les tergiversations bureaucratiques n'allaient pas ralentir les fondateurs. Dans cette atmosphère, M. Demers fonctionnait à merveille. Avec une énergie contagieuse, il savait mobiliser collaborateurs et professeurs pour développer et enrichir le portefeuille de programmes. Il recevait à l'improviste, dans son bureau de doyen, quiconque voulait le voir, professeur, employé ou étudiant. En prenant le temps d'écouter les gens, il désamorçait rapidement la plupart des problèmes. La confiance que lui témoignaient les professeurs se mesure au fait qu'ils l'ont élu pour les représenter au conseil d'administration, alors qu'il occupait une fonction de cadre académique.

Tout au long de son mandat de doyen, Christian Demers a régulièrement enseigné chaque trimestre. Il réintégra donc avec aisance, à la fin des années 70, un poste de professeur régulier au département de physique. En dirigeant le département pendant neuf ans, son seul objectif a toujours été de faciliter le travail de ses collègues. Avant sa retraite en 1996, il a été administrateur délégué en ingénierie et aussi au département des arts, domaine qui ne lui était pas familier, mais qu'il s'est rapidement pris à aimer. Les

artistes, professeurs comme chargés de cours, se sont longtemps souvenus de lui, et lui-même se rappelait avec fierté, et un brin d'émotion, son travail avec eux.

J'ai rencontré Christian Demers pour la première fois au cours de l'hiver 1969. Finissant au cégep, j'avais été admis au baccalauréat en physique de l'Université Laval. Néanmoins, je voulais m'informer de l'université qu'on allait démarrer à Trois-Rivières. M. Demers m'a accueilli à son bureau de la rue Bonaventure, dans un vieil édifice qui maintenant n'existe plus. Il m'a confirmé qu'il y aurait un programme de physique à l'UQTR, mais ne s'est pas arrêté aux procédures d'admission ou aux formulaires à remplir. Il m'a plutôt parlé du cours qu'il donnait alors sur les méthodes mathématiques avancées, de ses propres intérêts en physique et de ce qu'on allait voir dans le programme de baccalauréat. J'ai senti que, dans ce nouveau milieu, en plus d'approfondir des concepts passionnants, chaque étudiant serait l'objet d'une attention individuelle et aurait aisément accès à des maîtres disponibles comme lui. En quittant son bureau, j'avais choisi l'UQTR. Je ne l'ai jamais regretté.



Né le 29 août 1927.  
Embauché à l'UQTR en 1969 à titre de professeur au Département de physique.  
Décédé le 14 avril 2013 à l'âge de 85 ans.

# MASSE SALARIALE DU PERSONNEL DE DIRECTION

**HUGO PILON-LAROSE**

La Presse  
5 juin 2013

Les droits de scolarité doivent être augmentés pour pallier le sous-financement des universités, ont clamé les recteurs pendant le printemps érablé.

Toutefois, entre 1997 et 2009, la part du budget servant à payer leurs salaires a plus que doublé, rapporte la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), dans la mise à jour d'une étude publiée plus tôt cette année, lors du Sommet sur l'enseignement supérieur.

« La part de la masse salariale consacrée à la haute direction augmente sans cesse, tout comme celle du personnel de gestion, comme les coordonnateurs de programme. C'est la preuve que nos établissements se bureaucratisent, mais aussi que certains octroient des salaires démesurés à leurs gestionnaires », affirme Michel Umbriaco, président du comité sur le financement universitaire de la FQPPU, une association qui regroupe la vaste majorité des syndicats de professeurs du Québec.

Entre 1997 et 2009, la masse salariale du personnel de direction, notamment les recteurs, est passée de 103,8 millions à 226,6 millions, soit une augmentation de près de 120 %. Pendant cette même période, la part qu'occupe le salaire de la haute direction dans la masse salariale totale des universités est passée de 6,3 % à 7,5 %.

Ce changement de cap, explique M. Umbriaco, est le résultat de l'attitude de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), qui visait à augmenter le salaire des hauts dirigeants « pour favoriser des candidats de qualité ».

Or, soutient-il, le fait que le recteur de l'Université Bishop's, en Estrie, gagne un salaire deux fois plus élevé que celui du recteur de l'Université du Québec à Montréal ne fait pas pour autant de lui un meilleur dirigeant. « Dans le réseau de l'Université du Québec, on a décrété un plafond, indique M. Umbriaco.

Un recteur ne peut pas faire un salaire plus élevé qu'un sous-ministre. La FQPPU demandera, lors de la publication prochaine de notre recherche, que l'on fixe un salaire plafond aux hauts dirigeants, soit deux fois le salaire d'un professeur titulaire ».

## Par les contribuables

Majoritairement financées à même les fonds publics, les universités ne le sont pas entièrement. « Les principales sources de revenus sont la subvention au fonctionnement, les droits de scolarité, les fonds de recherche et les fonds de donation. McGill aura plus d'argent grâce aux fonds de recherche, aux droits de scolarité payés par ses étudiants ou aux dons.

Toutefois, dans tous les cas, la masse salariale des universités est en majeure partie financée par le gouvernement du Québec », précise M. Umbriaco. Il donne à entendre qu'à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, où l'on fait peu de recherche, près de 80 % du budget provient des fonds publics, alors qu'à l'Université McGill, c'est seulement 50 %.

Dans les universités anglophones montréalaises, le salaire des hauts dirigeants a particulièrement augmenté au cours des dernières années. Pour freiner cette hausse, il ne suffit toutefois pas de revoir à la baisse le salaire des recteurs, laisse savoir M. Umbriaco, « il faut aussi mettre un terme à la bureaucratisation de nos universités. »

Quand la masse salariale du personnel de gérance augmente de près de 300 % entre 1997 et 2009, « c'est la preuve qu'on a laissé les choses aller. »

## L'ÉCART SALARIAL SE CREUSE

Les universités à charte, telles McGill, Concordia et l'Université de Montréal, creusent l'écart qui les sépare du réseau des universités du Québec quant à la part de la masse salariale consacrée aux cadres de la haute direction, notamment les recteurs. Entre 1997 et 2009, soit la période étudiée par la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), le salaire des cadres de la haute direction a accaparé une part croissante de la masse salariale totale dans les universités à charte.

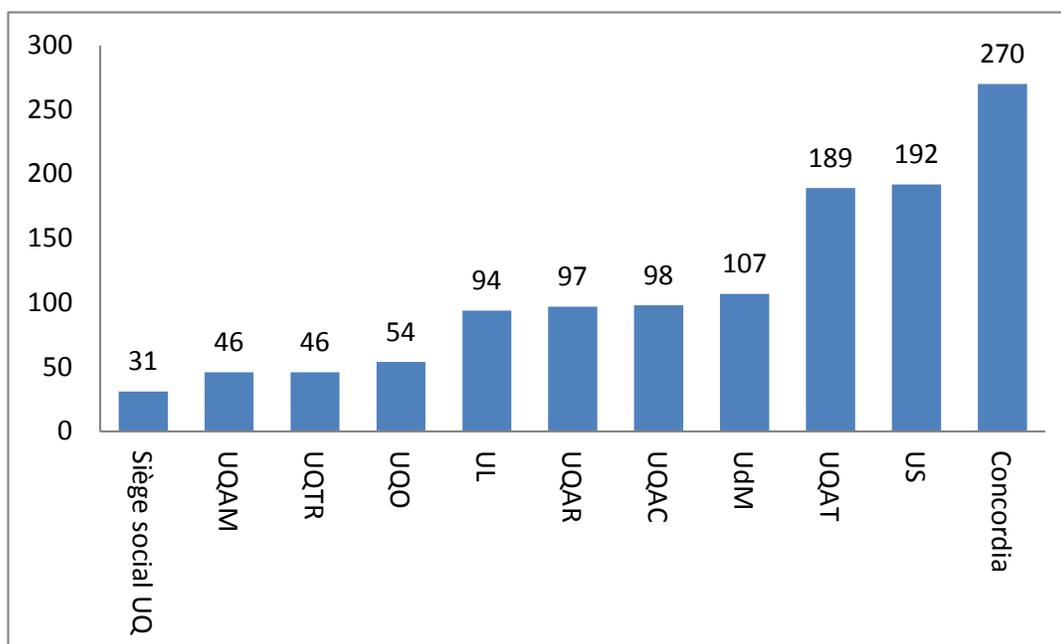
Par exemple, à l'Université McGill, le salaire de la haute direction occupait 8 % de la masse salariale globale (incluant professeurs, chargés de cours et autres employés) en 1997. Ce chiffre a grimpé à 10,1 % en 2009, un sommet pour l'ensemble des universités de la province. Or, pendant cette même période, le pourcentage représentant la masse salariale globale dans le budget des universités a diminué, analyse la FQPPU. Selon la fédération, cela veut donc dire que les parts du budget consacré à l'embauche de nouveaux professeurs ou de chercheurs diminuent, pour laisser la place à plus de cadres qui s'offrent de meilleurs salaires. Dans le réseau de l'Université du Québec, notamment l'Université du Québec à Montréal (UQAM), la masse salariale des cadres a également augmenté, mais la place qu'occupent les cadres dans la masse salariale totale a parfois diminué. Une situation contraire à celle qui a cours dans les universités à charte.

## Note du SPPUQTR

L'UQTR affiche l'un des taux de croissance les plus faibles du réseau universitaire québécois. Il faut s'en réjouir. Il faut toutefois signaler que le taux de croissance des masses salariales du personnel professionnel de l'UQTR a augmenté de 115 % durant la même période (1998/1999-2008/2009) comparativement à 19 % pour les professeurs.

Il s'agit bien souvent de choix de gestion et de délégation de responsabilités. Est-ce que l'UQTR confie plus de responsabilités à son personnel professionnel lui évitant ainsi d'embaucher des cadres? La question reste posée.

## ÉVOLUTION (%) DES MASSES SALARIALES DU PERSONNEL DE DIRECTION ET DE GÉRANCE DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES DE 1998 À 2008



Source : Le financement des fonds de fonctionnement universitaire au Québec. Ensemble des universités québécoises. Annexe - Les masses salariales isolées du personnel de direction et du personnel de gérance, FQPPU, Juin 2013, 133 pages.

## NOUVELLES DE LA FQPPU :

### SUR LE SITE INTERNET DE LA FQPPU :

- UN AUTRE PROJET DE LOI FÉDÉRAL MENACE LES ORGANISATIONS SYNDICALES
- FEMMES ET POUVOIR DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES
- UNIVERSITÉS SANS FRONTIÈRES : LA PROXIMITÉ DE LA DISTANCE
- POUR L'AUTONOMIE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

## Valorisation de la biomasse algale : L'équipe du professeur Simon Barnabé obtient un prix de l'ADRIQ



Mario Parenteau, directeur Innofibre, Nancy Déziel, directrice CNETE, Simon Gaboury, scientifique de recherche – Rio Tinto Alcan, Nathalie Dubois Caléro, VP recherche et développement Alga-Labs, Kokou Adjallé, agent de recherche, UQTR, Simon Barnabé, titulaire de la CRIEB.

Simon Barnabé, titulaire de la Chaire de recherche industrielle en environnement et biotechnologie (CRIEB) de l'UQTR et ses partenaires ont obtenu, le 16 mai dernier, un prix «Célébrons le partenariat» de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) pour le projet « Procédé intégré de production de biomasse algale à partir des rejets d'une aluminerie ». (Source En tête)



## Patrice J. Mangin est le récipiendaire du prix William H. Aiken



Professeur au Département de génie chimique de l'UQTR, Patrice J. Mangin a reçu le prix 2013 d'excellence en recherche et développement, soit le prix William H. Aiken décerné par l'association américaine TAPPI (Technical Association for the Pulp and Paper Industries) lors de son congrès annuel (PaperCon) tenu récemment à Atlanta. (Source : En Tête)

## Prestigieuse mention pour trois professeurs de l'UQTR



Pierre Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les professeurs Nicolas Lemelin, Nicolas Boivin et Marc Bachand du Département des sciences comptables.

C'est grâce à leur projet FISCALITÉuqtr.ca : la pédagogie collaborative à l'ère du Web 2.0, que les professeurs Nicolas Boivin, Marc Bachand et Nicolas Lemelin ont reçu une mention au prestigieux concours des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Leur site Web à accès gratuit, comprenant une multitude d'outils d'apprentissage destinés aux étudiants et enseignants en fiscalité de niveau collégial et universitaire, a retenu l'attention du comité de sélection. La richesse des informations ainsi que l'aspect écologique et économique du projet ont séduit le jury. D'ailleurs, on estime à 1 015 000 le nombre de pages non imprimées par année grâce à ce site, ce qui représente environ 284 km de papier, 81 arbres conservés et 42 000 \$ épargnés par les étudiants. (Source : En Tête)

# DÉLÉGATION DES PROFESSEURS À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le 28 mars dernier, les professeurs ont complété leur délégation à la commission des études. La délégation doit compter au moins deux et au plus trois professeurs occupant un poste de direction d'enseignement et de recherche.

Les professeurs sont élus pour des mandats de deux ans renouvelables une seule fois.

Il faut remercier particulièrement les professeurs **Denis Boire**, **Lyne Cloutier**, **Denis Gratton**, **Marie Lequin** et **Éliane Moreau** qui ont dignement représenté leurs collègues au cours des dernières années.



## Secteur 1 (À titre de professeur)

Départements de lettres et communication sociale, de philosophie et des arts et des sciences humaines  
Représenté par la professeure **France Joyal** du Département de philosophie et des arts pour un premier mandat se terminant en avril 2015.



## Secteur 5 (À titre de directeur)

Départements des sciences de l'environnement, d'anatomie, de chimie et de physique et de biologie médicale  
Représenté par la professeure **Monique Cadrin** du Département de biologie médicale pour un premier mandat se terminant en avril 2015.



## Secteur 2 (À titre de directeur)

Départements de langues et traduction, d'études en loisir, culture et tourisme et des sciences de l'éducation  
Représenté par le professeur **Denis Auger**, directeur du Département d'études en loisir, culture et tourisme pour un premier mandat se terminant en avril 2015.



## Secteur 6 (À titre de professeur)

Départements de psychologie et de psychoéducation  
Représenté par le professeur **Tristan Milot** du Département de psychoéducation pour un premier mandat se terminant en décembre 2013.



## Secteur 3 (À titre de directeur)

Départements des sciences comptables et des sciences de la gestion  
Représenté par le professeur **Benoît Lavigne**, directeur de programme au Département des sciences comptables pour un premier mandat se terminant en avril 2015.



## Secteur 7 (À titre de professeur)

Départements de chiropratique, des sciences infirmières, des sciences de l'activité physique, d'ergothérapie et d'orthophonie  
Représenté par la professeure **Liette St-Pierre** du Département des sciences infirmières pour un premier mandat se terminant en avril 2015.



## Secteur 4 (À titre de professeur)

Départements de génie et de mathématiques et informatique  
Représenté par le professeur **Alain Goupil** du Département de mathématiques et informatique pour un deuxième mandat se terminant en octobre 2014.



## *Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour 2013-2014*

M. Pierre Baillargeon, président  
M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail  
M. Yvan Leroux, deuxième vice-président aux affaires syndicales  
M. Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires  
Mme Lucie Hamelin, vice-présidente aux services à la collectivité  
M. Ghyslain Parent, secrétaire  
M. Sylvain Beaudry, trésorier

## LE PERSONNEL DU SPPUQTR

DIANE BEAUCHEMIN  
Conseillère en relations de travail.  
Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387

ALAIN GAMELIN  
Conseiller aux affaires universitaires.  
Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389

SANDRA THIFFAULT  
Secrétaire administrative.  
Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

### SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500 • Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7  
Téléphone 819.376.5041 • Télécopieur 819.376.5209  
Courriel : [syndicat.professeurs@uqtr.ca](mailto:syndicat.professeurs@uqtr.ca)  
[www.sppuqtr.ca](http://www.sppuqtr.ca)

Le *point d'ancre*  
est publié par le comité exécutif  
du SPPUQTR



**Syndicat des professeurs  
et des professeures**  
Université du Québec à Trois-Rivières

Le LOGO du Syndicat des professeurs et des professeures regroupe trois niveaux de signification :  
le livre ouvert sur la connaissance, l'arbre en croissance et les mains ouvertes vers les étudiants et la société québécoise.